



LES FOULEES D'HERMES FREJUS

REGLEMENT DES FOULEES D'HERMES

La 10^e édition des FOULEES D'HERMES est organisée le samedi 27 mars 2010 par l'AMSL Fréjus – St Raphaël Athlétisme et la ville de FREJUS. Des épreuves d'encadrement pour les enfants et une randonnée de découverte sont organisées

PARCOURS

- Le 13 km : Départ et arrivée sur la Base Nature de FREJUS. Le parcours traverse ensuite différents quartiers de Fréjus, le centre ancien, le bord de mer et Port Fréjus. L'ensemble du parcours est sécurisé. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours en cas de nécessité.

Le parcours emprunte des portions de piste et chemin en terre, traverse la plage et la passerelle de Port Fréjus

- Le 5 km : Départ boulevard d'Alger, à l'entrée Est de Port Fréjus (à proximité du chantier naval et arrivée sur la Base Nature de FREJUS. Le parcours s'effectue sur la dernière portion du parcours du 13 km.

PARTICIPATION AUX COURSES (13 KM, 5 KM et courses enfants)

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés, Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ne peuvent participer que les coureurs qui ont rempli les conditions d'inscriptions : bulletin et droit d'engagement + certificat médical + autorisation parentale pour les mineurs :

La participation aux différentes courses (15 km, 5 km et courses d'encadrement) est subordonnée à la présentation d'une licence FFA ou FF triathlon ou, pour les non-licenciés FFA et FFtri, à la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à Pied en compétition, qui doit dater de moins d'un ans.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical.

LIMITES D'ÂGE

Course 13 KM : 1994 et antérieurement.

Course 5 km : 1996 et antérieurement

Courses enfants :

- Eveil Athlétique : 2001 à 2004
- Poussins : 1999 et 2000.
- Benjamins : 1997 et 1998.
- Minimes : 1995 et 1996.

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation remplie par leur responsable légal

PARTICIPATION A LA RANDONNEE DECOUVERTE 10 KM

PAS DE CERTIFICAT MEDICAL POUR LA RANDONNEE PEDESTRE

Tous les participants doivent avoir rempli un bulletin d'inscription (soit par courrier soit au départ de la randonnée)

Les enfants doivent être accompagnés de parents.

La randonnée va se dérouler sur un circuit en boucle autour des étangs de Villepey. Avec un passage sur le sentier des douaniers à Saint Aygulf.

(Départ et Arrivée : Base Nature François Léotard). Les concurrents s'engagent à ne pas s'écarter du circuit

Le parcours va traverser des zones ouvertes à la circulation, tous les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le code de la route.

La randonnée est une animation, aucun classement ne sera établi.

ASSURANCES

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance de la F.F.A.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de déficience consécutive à un mauvais état de santé. Les juges de Parcours pourront arrêter tout participant en mauvaise condition physique apparente.

ORGANISATION SECURITE

Un service de sécurité sera mis en place sur le parcours. Il est toutefois conseillé aux concurrents de suivre parfaitement le fléchage de la course. Seul les véhicules officiels sont autorisés à suivre les participants. Les Bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours.

Le parcours ne permet pas la participation de concurrents handicapés en fauteuil ou handi-bike.

La randonnée va traverser des zones ouvertes à la circulation, tous les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le code de la route.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES DÉPARTS

A - Randonnées pédestres de 10 km - départ le 27 mars 2010 à 13 h 00

B – Course des 13 Km - départ le 27 mars 2010 à 15 heures (limitée à 1000).

C- Course des 5 km – départ le 27 mars 2010 à 15 heures

D - Boucles enfants– départ le 27 mars 2010 à 14 h 30

Circuit sur la Base Nature

1 km pour les enfants nés de 2004 à 1998

2 Km pour les enfants nés de 1997 à 1994

E - Podiums : à partir de 16h30.

INSCRIPTIONS

Sur le bulletin ou sur internet

Les inscriptions sur bulletins sont à adresser à " FOULEES D'HERMES – AMSL FREJUS HALLE DES SPORTS SAINTE CROIX AVENUE DU 15°CORPS 83600 FREJUS

Droits d'inscription (aucune inscription et modification ne sera prise par téléphone, voir bulletin d'inscription).

Mode de règlement : chèque libellé à l'ordre de : " AMSL FREJUS " .

13 km :

Avant le 21 mars 2010 (par courrier ou internet) : 6 euros licencié FFA – 8 euros non Licencié FFA

Sur place, sur la Base Nature François Léotard de 12H00 à 14H30 : 8 euros licenciés FFA – 10 euros non licencié FFA

5 KM:

Avant le 21 mars 2010 (par courrier ou internet) : 5 euros (licencié FFA ou pas)

Sur place, sur la Base Nature François Léotard de 12H00 à 14H30 : 7 euros

Randonnée découverte 10 KM : 2 euros

Inscriptions possibles au départ de la randonnée de 12h00 à 13H00

Courses enfants : Gratuit

Tout engagement sera ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RETRAIT DES DOSSARDS

La participation aux courses nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 4 épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité.

A retirer le 27 mars 2010 de 12H00 à 14h30 sur la base Nature François Léotard (devant la piscine)

RAVITAILLEMENT

1 point d'humidificateur d'éponges et 2 postes de ravitaillement seront mis en place sur le parcours.

SIGNALISATION

Rubalise, fléchage en hauteur. Le kilométrage sera précisé tous les kilomètres.

MISE HORS-COURSE (Temps limite)

Premier point de contrôle au premier ravitaillement – Amphithéâtre Romain 5^eKM : 15H35

2^eme point de contrôle au deuxième ravitaillement – Ecole municipale de voile 11^eKM : 16H20

Les coureurs n'ayant pas atteint ces points de contrôles ne figureront pas au classement. Ils seront déclarés hors course. Un véhicule les ramènera sur le site de la Base Nature François Léotard.

RÉCOMPENSES:

Remise des récompenses à partir de 16h30

Course 13 KM et 5 KM : Tee-shirt pour tous les participants.

13 KM :

Récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie C, J, Esp, S, V.1, V.2, V.3, V.4.

Prime aux cinq premiers des classements Scratch Masculin et Féminin :

1^{er} 300 euros – 2^{es} 200 euros- 3^{es} 150 euros – 4^{es} 100 euros – 5^{es} 50 euros

5 KM :

Récompenses aux 3 premiers de chaque catégorie MI, C, J, Esp, S, V.1, V.2, V.3, V.4.

Coupe à la première équipe de chaque challenge : clubs FFA ou FF tri, entreprises, associations, familles, uniforme, équipe féminine.

Courses enfants : médaille à tous les participants

Seuls les concurrents, présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut éventuellement avoir lieu sur place. Dans ce cas les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

JURY OFFICIEL

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de courses également désignés par la FFA.

UTILISATION D'IMAGE

" J'autorise expressément les organisateurs des « FOULEES D'HERMES » ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation aux Foulées d'Hermès, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ".

INTERNET

Les personnes inscrites sur Internet devront présenter leur licence ou leur certificat médical lors du retrait du dossard

CONCLUSION

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

